

DEPARTEMENT  
DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT  
DE BEZIERS

COMMUNE  
DE  
VIAS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Délibération n° 2025-12-11-2b*

**L'An DEUX MILLE VINGT CINQ et le 11 DECEMBRE**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

**Présents :**

Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Jean-Luc PRADES, Muriel PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Elie SOTOMAYOR, Gilbert GIMBERNAT, Maryse OLIVÉ, Marie SANCHEZ-RUIZ, Carole MAUREL, Isabelle E SILVA PENDRELICO, Jean-Philippe COMPAN, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Jean-Luc LENOIR, Pascal VIVIANI, Olivier CABASSUT, Sandrine MORONI, Elisabeth CERNEAU, Yvon MARTIN.

**Procurations :**

Carl COIGNARD donne procuration à Carole MAUREL,  
Lucien BABAU-RODRIGUEZ donne procuration à Bernard SAUCEROTTE.

**Objet : Décision Modificative n°4 du budget principal de la Commune.**

En cours d'année, il est nécessaire de modifier les écritures budgétaires afin d'adapter les crédits ouverts au Budget Primitif à la réalité des informations financières. Aussi, le Conseil Municipal est appelé à voter des décisions modificatives.

Il convient aujourd'hui de réajuster les crédits votés au Budget Primitif 2025 afin notamment de prévoir l'acquisition d'un véhicule pour la Police Municipale.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de modifier les inscriptions budgétaires comme suit :

**Dépenses de Fonctionnement :**

Chapitre 65 Article 65748 « Subventions de fonctionnement » - 30 000 €

Chapitre 65 Article 657351 « Subvention de fonctionnement au

GFP de rattachement » - 6 700 €

Chapitre 66 Article 66111 « Intérêts réglés à échéance » + 6 700 €

Chapitre 023 Article 023 « Virement à la section d'investissement » + 30 000 €

**TOTAL Dépenses de Fonctionnement :** 0 €

**Dépenses d'Investissement :**

Op. 925 Article 21828 « Achat véhicules » + 15 000 €

Op. 903 Article 2188 « Acquisition de matériel » + 15 000 €  
**TOTAL Dépenses d'investissement :** + 30 000 €

Recettes d'Investissement :

Chapitre 021 Article 021 « Virement de la section de fonctionnement » + 30 000 €  
**TOTAL Recettes d'Investissement :** + 30 000 €

**CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Budget Primitif 2025 de la Commune voté le 8 avril 2025,

**VU** la décision modificative n° 1 en date du 22 mai 2025,

**VU** la décision modificative n° 2 en date du 31 juillet 2025,

**VU** la décision modificative n° 3 en date du 9 octobre 2025,

**VU** l'avis de la commission Finances en date du 27 novembre 2025,

**DELIBERE**

Et par vote à mains levées, à la majorité (27 Pour / 2 Abstentions),

- **DECIDE** de modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice comme susvisé.
- **DIT** que le montant des inscriptions prévues au Budget de l'exercice tiendra compte de ces modifications.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

**Le Secrétaire de Séance**



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informé que la présente peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier  
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique  
« Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis au représentant de l'Etat le : 17/12/2025  
Publié le : 18/12/2025

**Maître Jordan DARTIER**  
**Maire de VIAS**



Le Maire,